



PROCES VERBAL de l'assemblée générale, tenue le 4 avril 2018 à 20.00 heures au Restaurant du Jura à Bassecourt.

Présents : Selon les listes des présences, 24 membres assistent à l'assemblée. Sont en outre présents, M. Eric Amez-Droz (ECR), Bernard Beuret (SPC) et Nicolas Pape nouveau Président de la CJA/AGRIJURA :

Excusés : 11 personnes se sont excusées.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation de scrutateurs
2. PV de l'assemblée générale du 29.03.2017
3. Rapports annuels des présidents
4. Rapports de la gérance.
5. Fixer les émoluments et les tarifs 2018
6. Election au comité et à la commission technique (Ajoie et Clos du Doubs)
7. Comptes 2017 – rapport des vérificateurs
8. Budget 2018
9. Divers

1. Ouverture de l'assemblée, désignation de scrutateurs

A 20h00, le président J.-Marc Nagel ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes et particulièrement les invités. Il met en discussion l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

MM. Christophe Lerch et Josy Girardin sont proposés et nommés scrutateurs.

L'ordre du Jour est accepté.

2. PV de l'assemblée générale du 29.03.2017

Le PV de la dernière assemblée n'appelle pas de commentaire et est déclaré accepté tacitement, avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Rapports des présidents

Le président J.-Marc Nagel, fait part tout d'abord de ses remerciements aux membres des organes, aux contrôleurs et aux collaborateurs de la gérance AJAPI pour leur excellent travail au bureau et à l'organisation d'AJAPI. Il relève le nombre de contrôles et de nouveaux mandats en croissance dans différents domaines.

Les rapports des présidents comité et commission technique, sont joints au présent PV.

4. Rapport de la gérance

En 2017, le gérant a audité 9 contrôleurs, 6 dans les programmes SST/SRPA, et 3 en PER. Les audits de deux contrôles PER ont été suivis par des membres du comité, et de l'ECR. A noter que durant ces audits, les programmes Réseaux et Paysage nouvellement délégués à l'AJAPI par l'ECR ont été évalués. Lors de ces audits, aucun manquement grave n'a été constaté, seules quelques corrections ont été apportées.



Les deux audits du SAS et de l'OFAG relatés par Jean-Marc se sont bien déroulés. A part quelques corrections, ces deux instances ont reconnu l'efficacité des contrôles et de la gestion de la gérance ainsi que du respect de la norme d'accréditation ce qui a conduit à la reconduction de notre accréditation pour les 5 prochaines années.

Pour ce qui des contrôles PER, nous avons débuté la campagne par les Couvertures de sol et bandes tampons : Contrôles effectués début novembre 2016 et début février 2017 sur 13 communes ou villages. Les manquements concernent principalement les banquettes et bandes tampons brûlées. Pour la campagne 2018, ces manquements ont sensiblement augmenté, attention lors de traitement avec herbicide total. A noter que les dispositions concernant les dates de semis et de destruction des couverts végétaux ont été abolies et laissés à la responsabilité des agriculteurs, c'est la protection contre l'érosion qui devrait suppléer à ces nouvelles dispositions.

Contrôles PER d'été comprenant : Les PER, PLVH, Réseaux, Paysage: Contrôles effectués de début juin à fin août par tous les contrôleurs sur plus de 25% des exploitations jurassiennes. Les manquements constatés concernant essentiellement des analyses de terre manquantes, des arbres fruitiers manquants, des non-concordances, quote-part de cultures dépassée, etc.

SST/ SRPA ainsi que les COB et OPAn: Contrôles effectués de janvier à fin avril 2017 sur 1/4 exploitations inscrites ainsi que celles qui ont annoncé de nouvelles catégories. Dans certains cas, une visite d'été a été nécessaire étant donné que les catégories n'étaient pas présentes à ce moment-là. Nous vous rendons attentifs de bien surveiller l'inscription de vos catégories lors de l'inscription d'août. En effet nous avons constaté que plusieurs agriculteurs s'inscrivaient à toutes les catégories SST/SRPA alors même qu'ils ne possédaient pas de bétail de ces catégories. Ceci engendre automatiquement un nouveau contrôle payant et des frais inutiles.

Les contrôles Efficience des ressources sont effectués avec les contrôles SolAirEau durant la période de végétation

Les contrôles labels IPS, AQ, Suisse Garantie, Alpes et Montagne, FM se font en coordination avec d'autres contrôles afin de limiter au mieux le passage sur les exploitations. L'AOP Fromage sera coordonnée dès 2019.

Les contrôles SPB II se font aussi durant la période de végétation, ils ne sont pas coordonnés.

Nous faisons aussi les contrôles Marques du Jura et AOC Damassine

Concernant les nouveautés PER je vous invite à lire notre lettre d'accompagnement incluse dans l'envoi des dossiers PER en octobre.

Je vous rends attentif concernant l'archivage des vos dossiers PER qui restent chez l'exploitant, ceux-ci sont à conserver durant six ans. Nous avons simplifié cette procédure de renvoi.

Vous avez aussi la possibilité de trouver ces documents ainsi que d'autres documentations sous l'onglet AJAPI sur le site d'AGRIJURA ou sur celui d'AgriDéa.

Enfin, je ne peux que vous inviter à respecter les règles et conditions auxquelles vous vous êtes inscrites, il en va de la crédibilité de votre travail ainsi que de la reconnaissance de votre métier auprès des consommateurs qui sont chaque jour dépendant de votre travail.



5. Fixer les émoluments et les tarifs 2018

Une modification des émoluments et tarifs est proposée à l'assemblée :

- Salaire horaire de contrôle Fr. 38.00/heure , soit 2.- de plus
- Indemnité par demi-jour de formation Fr. 150.- , soit 50.- de plus
- Indemnité de formation par jour entier Fr. 200.- , sans changement

Des questions sont posées : selon le train d'ordonnance sur les PD ; y aura-t-il plus de contrôles ? EAD répond que non, mais il y aura beaucoup plus de contrôles non annoncés.

L'augmentation de ces tarifs aurait-elle une incidence sur les cotisations des agriculteurs ? Le gérant répond que les cotisations ne changent pas pour les deux années à venir voir plus.

6. Election des membres de la commission technique

Le terme du mandat de notre président J.-Marc Nagel est atteint après de longues d'années de fidèle collaboration dont il est chaleureusement remercié.

La société d'agriculture d'Ajoie propose le candidat en la personne de Thierry Blaser, agriculteur à Courtedoux.

M. Blaser est présenté à l'assemblée. Il a accepté de relever le défi et également le poste de président du comité. L'assemblée nomme à l'unanimité M. Blaser au comité et au poste de président. Il est remercié par applaudissements.

Guy Borne arrive aussi à son terme de mandat de la commission technique après 12 ans de fidèle collaboration dont il est chaleureusement remercié. La section Clos du Doubs propose Mme Chantal Hulmann, agricultrice à Montmelon, comme membre de la commission technique. Elle est nommée par l'assemblée par de vifs applaudissements.

Le comité se compose donc ainsi, et est approuvé par l'assemblée :

Thierry Blase, président, Ajoie

Wermeille Blaise, vice-président, Franches-Montagnes

Rossé Claude-André, membre, Vallée de Delémont

Theurillat Thierry, membre, Clos du Doubs

Eric Amez-Droz, représentant ECR

Bertrand Wuehrich, représentant FRIJ

Le futur président de la CT, membre, à nommer lors de leur séance prochaine.

Les membres de la commission technique (CT) sont :

- Chantal Hulmann – représentante Clos du Doubs
- Simon Chèvre – représentant Vallée de Delémont
- Christophe Baume – vice-président, représentant F.-Montagnes
- Etienne Oouvray – représentant Ajoie
- Bertrand Wüthrich – représentant FRIJ
- Bernard Beuret – représentant station phytosanitaire - FRIJ

La CT se constitue elle-même, elle nommera son président à leur prochaine séance. Le président de la CT siège au comité

Ils sont tous chaleureusement remerciés et applaudis.



7. Comptes et rapports de vérifications

Les comptes ont été remis aux membres et sont présentés et commentés par Nicole Eggenschwiler qui remercie aussi sa collègue, Eloïse Oeuvray, pour la tenue de ces derniers. Ils présentent un excédent de charges de 3'863.60 pour des produits de Fr.316'032.65.

La charge 2017, pour le programme Accorda controll, l'accréditation et le matériel informatique se monte à Fr. 71'238.55.

Au bilan, les actifs présentent un capital de Fr. 66'940.72 et des fonds de réserve attribués au développement informatique, à l'accréditation et aux contrôles, se montent à FR. 171'000.- au 31.12.2017.

Elle donne lecture du rapport de la Commission de vérification des comptes reconnaissant l'exactitude des comptes et propose à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge aux organes compétents. Au vote, les comptes 2017 et le bilan sont approuvés à une majorité évidente, sans avis contraire. Le président remercie le personnel du secrétariat et les vérificateurs pour leur travail.

Les vérificateurs sont: Eric Petermann, Samuel Meusy, titulaires. Laetitia Villat et Alain Perret, suppléants. Selon les statuts ils sont reconduits pour l'année prochaine.

8. Budget 2018

Le budget 2018 est présenté aux membres présents. Le budget présente un équilibre des charges et produits. Les tarifs et cotisations restent inchangés.

Au vote, le budget 2018 est approuvé à l'unanimité. Le président Nicole pour son travail.

9. Divers

Dominique Erard et Nicole Eggenschwiler font part de remerciements officiels aux deux présidents sortants et leur remettent une attention. Ils sont chaleureusement applaudis

Nicolas Pape, nouveau président, apporte les salutations de la Chambre jurassienne d'agriculture, Nouvelle appellation AGRI JURA.

Eric Améz-Droz présente quelques nouveautés PER.

- Nouvelle contribution pour la culture extensive du lupin telle qu'actuellement pour les céréales, tournesols, pois féveroles, et de colza.
- Une contribution pour l'installation d'un système de rinçage automatique pour les pulvérisateurs en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phyto. Une contribution de 50% des coûts d'acquisition, max 2'000.-
- Une contribution pour l'alimentation biphase des porcs, soit 35.-/UGB
- Une contribution pour la réduction de produits phytosanitaires dans les cultures de betteraves.
Désherbage mécanique à partir du stade des feuilles : Fr..200.-/ha/année –
désherbage à partir du semis : Fr. 400.-/ha/année – Non recours aux herbicides
Fr. 800.-/ha/année.

Eric est remercié pour ces explications.

Bernard Beuret présente le plan d'action national visant à la réduction des risques. Il est remercié pour ses explications. Il est à disposition des agriculteurs pour tout complément.

Un agriculteur demande l'avancée du projet contrôles BIO. Dominique Erard répond qu'AJAPI est en discussion avec Bio Test Agro et l'OIC. Les informations parviendront aux agriculteurs dès que les négociations seront terminées.



La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun et chacune pour leur participation. Il clôt l'assemblée et souhaite une bonne rentrée à chacun et chacune.

Le président :
Thierry Blaser

La gérante administrative:
Nicole Eggenschwiler